



Le chef de l'Etat Paul Biya a ordonné la libération de Basile Atangana Kouna, poursuivi pour détournement de deniers publics.

Après quatre années d'incarcération, le Tribunal criminel spécial, a décidé de l'arrêt des poursuites contre l'ex ministre, en raison de la restitution du corps du délit au Trésor public, soit un montant de 1,265 milliard de francs CFA.

Une libération venue d'Etoudi

C'est un secret de polichinelle, la décision de libérer Atangana Kouna a été instruite aux autorités judiciaires par la présidence de la République. Dans une correspondance datant du 25 juillet, le secrétaire général de la présidence de la République Ferdinand Ngoh Ngoh a transmis à Laurent Easo l'autorisation du président Paul Biya de mettre fin aux poursuites contre son ancien ministre.

Selon Jeune Afrique qui cite les sources proches de l'affaire, Paul Biya aurait décidé de l'abandon des poursuites contre Atangana Kouna, en raison de son état de santé qui se serait dégradé lors de son séjour à la prison de Kondengui.

Avant même son arrestation en 2018, rapporte l'hebdomadaire panafricain, cet ancien cadre

de l'administration, alors sous le coup d'une interdiction de sortie du territoire, avait adressé pas moins de trois demandes d'évacuation sanitaire à la présidence. Celles-ci étaient restées lettre morte.

Lors de son séjour carcéral, Atangana Kouna a confié à des visiteurs être convaincu que ses doléances n'avaient pas été transmises à Paul Biya.

Toujours selon les informations de Jeune Afrique, Basile Atangana Kouna attendait cette libération depuis de nombreux mois. Dès décembre 2021, le principe d'une remise en liberté contre restitution du corps du délit déjà appliquée au co-accusé de l'ancien ministre, le Belge Jacques Massard avait en effet été acté, après plusieurs requêtes présentées à la présidence camerounaise par les avocats Atangana Ayissi et Luc Sack.

Restait alors encore à mettre en œuvre les modalités pratiques du remboursement des fonds détournés auprès du Trésor public. Basile Atangana Kouna a ainsi dû patienter jusqu'au 11 avril 2022 afin d'obtenir le déblocage partiel de ses comptes bancaires et de pouvoir, ensuite, transmettre au tribunal, via une correspondance du Trésorier payeur général de Yaoundé I, les preuves de sa démarche et du versement de la somme de plus d'1,2 milliard de francs CFA à l'État, mentionne Jeune Afrique.

C'est ce remboursement qui a donc autorisé la remise en liberté de l'ancien ministre, laquelle n'interviendra toutefois que le 29 juillet, après une dernière confirmation du secrétariat général de la présidence. De retour à son domicile, au lieu-dit Golf Bastos, à un jet de pierre de la présidence, Atangana Kouna a été accueilli par des proches en liesse. Après quelques jours de repos – au cours desquels il est prévu qu'il effectue un bilan de santé –, Basile Atangana Kouna a prévu de se rendre dans son village de Ngoumou, à une quarantaine de kilomètres de Yaoundé, lit-on dans le journal du franco-tunisien Bechir ben Yamed.
